



VILLE DE CÉBAZAN

Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2024

Présents :

M. FIDEL Marc (Président)

M. AFFRE Gérard

Mme AUGÉ FABRE Monique

Mme RUL Hélène

M. THEROND Guy

Mme RAYNAUD Brigitte

Mme LESAGE Karine

M. BAGNOL Jean-Marc

Mme BONARIC Véronique

Mme BOULET Sophie

M. TARBOURIECH Philippe

M. ROMÉRO Xavier

Absents ayant donné procuration :

Mme M. GOMEZ Jérémy pouvoir à M. TARBOURIECH Philippe

Mme CAUQUIL Géraldine pouvoir à Mme LESAGE Karine

Absents :

M. BRUN Romain

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du 28 août 2024
- Délibération Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour, puis invite le conseil à désigner un Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme BONARIC Véronique en qualité de Secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 août 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 28 août 2024, il interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles modifications à apporter.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité.

1- Délibération Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote du Budget Municipal. Afin de faire face aux dépenses d'investissement engagées pour la Création d'un Groupe scolaire et de locaux associatifs, il convient de déplacer des crédits entre les comptes suivants afin d'honorer les dernières situations du marché public.

Mme AUGÉ FABRE Monique, Adjointe déléguée aux Finances présente la proposition de Décision Modificative n°3 :

En dépenses, diminution des crédits :

- Bâtiments publics	C.2131 OP 912	2 000,00 €
- Réseaux de voirie	C.2151 OP 914	6 000,00 €
- Autres installation, matériel et outillage	C.5158 OP 917	6 000,00 €

En dépenses, augmentation des crédits :

- Bâtiments publics	C.2131 OP 931	7 000,00 €
- Bâtiments publics	C.2131 OP 932	7 000,00 €

Après délibération, adopté à l'unanimité.

Informations diverses

M. BAGNOL Jean-Marc demande si la réception des Locaux associatifs a été réalisée et si un règlement d'utilisation a été rédigé.

M. TARBOURIECH Philippe dit qu'il a commencé à travailler sur un règlement d'utilisation des Locaux associatifs.

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés dans les locaux de la boulangerie en 2022 et 2023, il rappelle également que la commune s'était engagée à réaliser des travaux de plaquage dans un laboratoire, le devis aillant été produit les travaux n'ont pas eu lieu.

M. TARBOURIECH Philippe dit qu'il avait demandé au boulanger ses créneaux de congés afin de programmer l'intervention, sa demande est restée sans réponse.

Monsieur le Maire informe que la porte vitrée d'accès au local de vente de la boulangerie est cassée, en attente d'un devis pour remplacement.

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de l'amélioration des mobilités le Rezo

Pouce va installer deux panneaux d'informations au niveau des arrêts de bus centre village, le Rezo Pouce est un réseau organisé d'auto-stop de proximité.

Monsieur le Maire indique que la moitié de l'éclairage de la Salle Polyvalente est actuellement hors service, un devis de remplacement de 24 lampes Led a été produit pour un coût de 1400 €.

Monsieur le Maire dit avoir reçu Mme THEROND, s'inquiétant de la présence en nombre de chats errants elle se propose de s'occuper du sujet et que la commune conventionne avec une association pour environ 300 € par an afin de capturer et stériliser les chats errants, puis les libérés en tant que chats libres. Monsieur le Maire demande des volontaires au sein du Conseil Municipal pour encadrer l'opération. Mme Sophie BOULET et Mr Jean-Marc BAGNOL se portent volontaires.

Monsieur le Maire propose d'organiser la fermeture du Plateau Sportif les soirs de la semaine et le samedi matin par les élus et l'instauration un roulement au sein du Conseil Municipal.

Mme RUL Hélène évoque le repas de la Saint-Martin prévu le 10 novembre au soir, devis fait par « Chez Minus » 20 € le repas, vaisselle et service non compris. Le prix public est fixé à 18 € pour les adultes. Une animation musicale est aussi commandée.

M. TARBOURIECH Philippe fait part du mauvais état de certains chemins communaux. Il a reçu de bons retours sur l'emploi de Mr CIAVALDINI actuellement en CDD de remplacement sur emploi permanent.

Interrogé sur l'affaire des multiples crevaisons de pneus Monsieur le Maire répond qu'elle suit son cours par la Gendarmerie.

Mme AUGÉ FABRE Monique fait part de la commande des cadeaux de noël pour les élèves de l'École de Cébazan sous la forme de livres pour un budget moyen de 13,50 € par élève soit un coût de 687 €.

Le spectacle de noël aura lieu le 19 décembre.

Les agents du périscolaire remontent un bruit excessif au Restaurant scolaire.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2024.

Fin de séance 19 heures 51

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique BONARIC

Marc FIDEL